

CGV-080419

UNIVERSITÉ DE MONCTON

192^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 19 avril 2008

de 8 h 30 à 13 h 45

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Khaled Abed	Professeur (Shippagan)	Vaughne Madden	Atlantique (NE)
Pauline Banville-Pérusse	Nord-Ouest	Gaston Poitras	Extérieur des régions
Lise Bastarache	Extérieur du NB (Candiac)	André G. Richard	Sud-Est
Michèle L. Caron	Professeure (Moncton)	Ivan Robichaud	Nord-Est
Jeannot Castonguay, président	Nord-Ouest	Tina Robichaud	Étudiante (Moncton)
Louis R. Comeau, chancelier	U de M	Pauline Roy	Nord-Est
Aubrey Cormier	Atlantique (IPE)	Mario Thériault	Association des anciens, anciennes et amis (Moncton)
Léandre Cormier	Sud-Est		
Annie C. Daneault	Nord-Ouest		
Liette Dumas-Sluyter	Extérieur du NB (Ottawa)	Invités et invitées	
Conrad Ferguson	Extérieur des régions	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Jean-Guy Finn	Extérieur des régions	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Pierrette Fortin	Professeure (Edmundston)	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Raymond Gionet	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
		Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
		Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice	Shippagan

ABSENCES MOTIVÉES : France Courtemanche, Patrick Jeune, Louis Léger et Louis-Philippe Nault

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3.	ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
4.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	4
7.	CORRESPONDANCE	4
7.1	Lettre de Stéphanie Chouinard	4
8.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-071201	5
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)	5
10.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	5
11.	BUDGET 2008-2009 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	5
12.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-080204 ET CEX-080325	6
13.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)	6
13.1	CEX-080204	6
13.1.1	Corrections apportées au rapport des Ressources humaines	6
13.2	CEX-080325	7
13.2.1	Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton	7
13.2.2	Centre multifonctionnel régional	7
13.2.3	Demande de la FÉÉCUM (dossier M. Blanchard)	7
14.	RAPPORT DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-080303	8
14.1	Éducation des adultes	8
14.2	Doctorat en éducation	10
14.3	B.É.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique)	11
14.4	Création du Baccalauréat en administration des affaires - concentration en systèmes d'information organisationnelles - régime coopératif	12
15.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-080204	13
16.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	13
17.	NOMINATION DE CADRE	13
17.1	Direction de l'École de psychologie	13
18.	PLAN TRIENNAL DE RECRUTEMENT ET D'APPUI À LA RÉUSSITE DES ÉTUDES ...	13
19.	COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK	14
20.	NÉGOCIATIONS DES CONVENTIONS COLLECTIVES	14
21.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	15
22.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	15
23.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	15
24.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	15

25.	AFFAIRES NOUVELLES	15
25.1	Remerciements	15
26.	PROCHAINE RÉUNION	15
27.	CLÔTURE	15
	DOCUMENTS	16
	Document A : Ordre du jour adopté	A(1)
	Document B : Rapport du recteur et vice-chancelier	B(1-16)
	Document C : Budget 2008-2009 de l'Université de Moncton	C(1-42)
	Document D : Demande de la FÉÉCUM (dossier M. Blanchard)	D(1-23)
	Document E : Procès-verbal CCJ-080204	E(1-57)
	Document F : Plan triennal de recrutement et d'appui à la réussite des études	F(1-79)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

8 h 30 : le président souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte. Il donne la liste des personnes excusées. Il s'agit de la 192^e séance du Conseil des gouverneurs.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président demande aux membres d'avoir une pensée pour les personnes suivantes qui sont décédées récemment :

- ▶ **Alyre Cormier**, décédé le 11 décembre 2007. Il était un professeur retraité de l'Université de Moncton, Campus de Moncton.
- ▶ **Camille Poirier**, décédé le 18 décembre 2007. Il était un employé retraité de l'Université de Moncton, Campus de Moncton.
- ▶ **Régis Cormier**, décédé le 13 janvier 2008. Il était un employé retraité de l'Université de Moncton, Campus de Moncton.
- ▶ **Armand Brun**, décédé le 3 mars 2008. Il était un donateur et un grand ami de l'Université.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à madame Tina Robichaud, présidente de la FÉÉCUM et étudiante au Campus de Moncton.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

R : 01-CGV-080419

Gaston Poitras, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

7.1 Lettre de Stéphanie Chouinard

Lettre de Stéphanie Chouinard, présidente de la FÉÉCUM, au président du Conseil des gouverneurs en date du 18 février 2008. Cette correspondance sera traitée au point 13.2.3.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-071201

Correction au procès-verbal :

- À la page 5, au point 10, la résolution R : 03-CGV-071201 devrait se lire : *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier.*

R : 02-CGV-080419

Conrad Ferguson, appuyé par Jean-Guy Finn, propose :

« *Que le procès-verbal CGV-071201 soit adopté tel que corrigé.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)

Aucune.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document B, p. 1-16

Le recteur et vice-chancelier présente son rapport qui porte sur les points suivants : a) dossiers prioritaires (Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire, processus budgétaire 2008-2009, négociations des conventions collectives, plans de pension, retraite obligatoire, construction et infrastructures, campus R & D, Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick, prochaine phase des rénovations du pavillon Simon-Larouche, Centre multifonctionnel à Edmundston, programme des langues officielles en enseignement, évaluation des programmes, reconfiguration des programmes, subventions de recherche, appui à la réussite universitaire, médiatisation des cours, recrutement étudiant, sports universitaires, anciens et développement et développement universitaire et b) recherche, publications, création, reconnaissance et prix.

R : 03-CGV-080419

Annie C. Daneault, appuyée par André G. Richard, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier.* »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

11. BUDGET 2008-2009 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Voir le Document C, p. 1-42

La présidente du Comité de finance, Lise Bastarache, explique que ce dernier a étudié le budget 2008-2009 en tenant compte des principes directeurs du budget adoptés par le Conseil des gouverneurs (CGV-061202). Elle rappelle que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé, dans son budget 2008-2009, une augmentation de 6 % du financement accordé aux universités. Le gouvernement a aussi annoncé un gel des droits de scolarité qui servira à alléger l'endettement des étudiantes et des étudiants. La présidente estime qu'il s'agit d'un budget réaliste.

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente les principes directeurs, les faits saillants, le sommaire et les tableaux du document. Il explique que le Campus de Shippagan prévoit un déficit de 9,5 % alors que les campus de Moncton et d'Edmundston prévoient un budget équilibré.

Les points suivants ont été soulevés :

- Une augmentation de 17,1 % est prévue pour le stationnement au Campus de Moncton. Malgré cette augmentation, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que les taux sont très compétitifs et que le montant au quotidien est minime.

11. BUDGET 2008-2009 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

- ▶ La mesure adoptée par le gouvernement pour le gel des droits de scolarité ne s'applique pas aux frais afférents universitaires (technologiques, culturels, associations étudiantes et autres).
- ▶ Les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick seront légèrement au-dessus de la moyenne nationale (excluant le Québec) à compter de 2008-2009 en raison des mesures prises, cette année, par les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve.

R : 04-CGV-080419

Lise Bastarache, appuyée par Jean-Guy Finn, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2008-2009 de l'Université de Moncton tel que présenté. »

Vote sur R04 Pour 20 Contre 1 ADOPTÉE

12. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-080204 ET CEX-080325

R : 05-CGV-080419

Gaston Poitras, appuyé par Liette Dumas-Sluyter, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux du Comité exécutif CEX-080204 et CEX-080325. »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX)

13.1 CEX-080204

13.1.1 Corrections apportées au rapport des Ressources humaines

R : 06-CGV-080419

Michèle L. Caron, appuyée par Yvon Fontaine, propose :

« Que les corrections suivantes soient apportées au rapport des Ressources humaines présenté aux réunions CEX-071105 et CGV-071201:

*Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs, des dispositions de l'article 87(1) des Statuts et règlements, et conformément aux stipulations de l'article 32 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université de Moncton, la permanence d'emploi au Campus d'Edmundston soit attribuée à la professeure **Kirsten RAHM** à compter de sa date d'anniversaire d'embauche en 2008, sans préjudice des clauses contractuelles¹;*

¹ La permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles signifie que le dossier de la professeure a été étudié en vertu des échéances et des modalités prévus à l'article 32 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, sans porter atteinte à l'échéancier établi dans sa lettre d'engagement pour l'obtention du doctorat. Ainsi, l'entrée en vigueur de la permanence sera retardée tant et aussi longtemps que la professeure n'aura pas satisfait à toutes les exigences conduisant à l'obtention du doctorat à l'intérieur de l'échéancier fixé à cet effet dans les clauses contractuelles.

13.1.1 Corrections apportées au rapport des Ressources humaines (suite)

R : 06-CGV-080419 (suite)

*que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs, des dispositions de l'article 87(1) des Statuts et règlements, et conformément aux stipulations de l'article 25 ainsi qu'à celles de l'annexe « F » de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, la promotion au rang de titulaire soit attribuée au professeur **Douglas FRENCH** (École de psychologie) à compter du 1^{er} janvier 2008 (et non à compter du 1^{er} juillet 2008). »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

13.2 CEX-080325

13.2.1 Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton

Voir le Document D, p. 1-23

Le recteur et vice-chancelier rappelle le contexte de ce projet en précisant qu'il s'agit d'une initiative des conseils étudiants de l'Université de Moncton, initiative qui remonte à l'automne 2004. La secrétaire générale présente le document. Elle attire l'attention des membres sur le contenu du premier paragraphe en soulignant que la portée des droits et responsabilités énoncés n'a pas préséance sur les textes réglementaires, les conventions collectives et les Statuts et règlements de l'Université de Moncton. La présidente de FÉÉCUM mentionne qu'il s'agit d'un document qui permettra aux étudiantes et aux étudiants de mieux comprendre leurs droits et leurs responsabilités.

La représentante des professeures et des professeurs du campus de Moncton souligne que l'ABPPUM n'a pas été consultée et que le document n'a pas été présenté au Sénat académique. La secrétaire générale explique qu'il ne s'agit ni de nouveaux droits ni de nouvelles responsabilités. De plus, en cas d'incohérence entre l'Énoncé et les textes réglementaires de l'Université de Moncton, ces derniers ont préséance.

Le recteur et vice-chancelier rappelle que ce point peut être ajouté à l'ordre du jour du Sénat académique dans les affaires nouvelles.

R : 07-CGV-080419

Tina Robichaud, appuyée par Ivan Robichaud, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton. »

Vote sur R07

Pour 19

Contre 2

ADOPTÉE

13.2.2 Centre multifonctionnel régional

Le recteur et vice-chancelier explique que le projet du Centre multifonctionnel régional à Edmundston a été relancé récemment. Un comité, piloté par le vice-recteur du Campus d'Edmundston, a été mis sur pied pour développer un mandat de négociation avec la ville.

13.2.3 Demande de la FÉÉCUM (dossier M. Blanchard)

Monsieur André G. Richard annonce qu'il se retirera de la discussion s'il y a un conflit d'intérêts ou une apparence de conflits d'intérêts.

13.2.3 Demande de la FÉÉCUM (dossier M. Blanchard) (suite)

Dossier Michel Blanchard

La présidente de la FÉÉCUM a adressé une demande au Conseil des gouverneurs dans le but de faire lever l'injonction à perpétuité à l'endroit de monsieur Michel Blanchard. Le recteur et vice-chancelier rappelle que le Conseil des gouverneurs avait décidé en 1991 que l'option I prévue dans l'avis juridique des conseillers juridiques soit retenue et qu'elle ne s'opposerait pas aux démarches entamées par monsieur Blanchard pour la levée de l'injonction. Entre-temps, l'option II s'appliquerait, soit une levée occasionnelle de l'injonction. Le recteur et vice-chancelier présente la nouvelle option proposée par les conseillers juridiques.

Le Comité est d'avis que l'Université de Moncton doit jouer un rôle pro-actif dans ce dossier. Il souhaite que l'Université entame les démarches pour faire lever l'injonction d'une part et qu'elle obtienne une quittance de monsieur Blanchard d'autre part.

R : 08-CGV-080419

Mario Thériault, appuyé par Michèle L. Caron, propose :

« Que l'Université de Moncton entame les démarches nécessaires afin de faire lever l'injonction à l'encontre de monsieur Michel Blanchard. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

Ban à l'encontre de 29 étudiantes ou étudiants

Le recteur et vice-chancelier explique que les recherches dans les archives de l'Université de Moncton n'ont pas permis d'identifier une liste de 29 étudiantes ou étudiants qui auraient été expulsés ou bannis des lieux du Campus de Moncton en 1968 ou 1969. Devant cet état de faits, n'ayant aucune liste ou aucun document pour appuyer la demande de lever ce ban, le Conseil des gouverneurs estime que dans l'éventualité d'une demande des anciens étudiants ou anciennes étudiantes de lever un ban quelconque à leur endroit, que la direction prenne les mesures raisonnables pour évaluer le dossier et qu'elle prenne la décision qui s'impose.

Le Secrétariat général fera part à la FÉÉCUM de ces décisions.

Pause de 11 h 5 à 11 h 17

14. **RAPPORT DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-080303**

14.1 Éducation des adultes

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le rapport d'évaluation des programmes d'éducation des adultes. Il explique que quatre programmes ont été évalués par madame Estelle Chamberland de l'Université de Montréal. Les programmes sont : 1) Formation de base en éducation des adultes, 2) Certificat d'éducation des adultes, 3) Baccalauréat en éducation des adultes (formation générale) et 4) Baccalauréat en éducation des adultes (formation technique).

L'évaluatrice invite la Faculté à réfléchir à la mission des programmes et à la possibilité de les offrir à de nouvelles clientèles. Elle suggère, entre autres, d'examiner la possibilité de remplacer le Baccalauréat en éducation des adultes (formation générale) par un diplôme d'études supérieures pour les titulaires d'un premier baccalauréat. Elle considère que les ressources matérielles sont adéquates.

14.1 Éducation des adultes (suite)

R : 09-CGV-080419

Yvon Fontaine, appuyé par Aubrey Cormier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes à la suite de l'évaluation externe des programmes d'éducation des adultes.

RECOMMANDATION 1

Que la Faculté des sciences de l'éducation examine la possibilité d'adapter ses programmes de formation en éducation des adultes à une diversité de secteurs, de contextes et de situations, incluant mais ne se limitant pas à la fonction d'enseignement, ainsi que le suggère l'évaluatrice externe.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des sciences de l'éducation et la direction des programmes en éducation des adultes entreprennent la révision des programmes, des cours et des concepts clés utilisés en éducation des adultes, en s'inspirant des nombreuses suggestions proposées par l'évaluatrice externe, notamment :

- *en établissant plus clairement dans les textes les distinctions entre enseignement et éducation des adultes, de même qu'entre enseignement, éducation et formation des adultes;*
- *en procédant au réaménagement de certains cours inhérents aux différents programmes en éducation des adultes;*
- *en examinant les nouvelles thématiques proposées par l'évaluatrice externe en développant des contenus de cours à option portant sur les thématiques jugées les plus pertinentes pour les clientèles étudiantes.*

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des sciences de l'éducation et la direction des programmes en éducation des adultes examinent la possibilité de remplacer le Baccalauréat en éducation des adultes (formation générale) par un diplôme d'études supérieures en éducation des adultes qui fera suite à un premier baccalauréat.

RECOMMANDATION 4

Que chacun des campus s'assure de faire tous les efforts possibles afin de mettre à la disposition des étudiantes et des étudiants les ouvrages nécessaires à leurs travaux lorsque les cours sont offerts sur leur campus ou dans leur région.

RECOMMANDATION 5

Que la direction des programmes en éducation des adultes s'assure que les cours et les contenus des cours offerts soient conformes aux objectifs déjà déterminés dans les cours et les programmes.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des sciences de l'éducation et la direction des programmes de Certificat d'éducation des adultes et de baccalauréats en éducation des adultes (formation générale et formation technique) évaluent le montant de crédits dans ces programmes. »

14.2 Doctorat en éducation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le rapport d'évaluation du programme de Doctorat en éducation. Il explique que l'évaluateur Normand Labrie de la Ontario Institute for Studies in Education of the University of Toronto estime que le programme répond aux attentes des étudiantes et des étudiants, que les objectifs sont clairement définis et que la qualité de la formation est appréciée par les étudiantes et les étudiants. L'évaluateur note que l'adéquation entre les objectifs initiaux et les besoins de la clientèle doit être repensé en lien avec les stratégies de recrutement. Il note que la charge de travail imposée aux étudiantes et aux étudiants est relativement lourde.

Le recteur et vice-chancelier explique la recommandation 5 retrouvée dans l'abrégé du Sénat académique.

R : 10-CGV-080419

Yvon Fontaine, appuyé par André G. Richard, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes à la suite de l'évaluation externe du programme de doctorat en éducation.

RECOMMANDATION 1

Que le doctorat en éducation soit maintenu en y apportant un certain nombre de modifications ainsi que le suggère l'évaluateur externe, et ce, en conservant la toile de fond de l'éducation en milieu francophone minoritaire.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des sciences de l'éducation révise les objectifs initiaux de son programme de doctorat en conformité avec la ou les clientèles qu'elle vise accueillir dans son programme, ainsi que le suggère l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des sciences de l'éducation, en collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche, prépare un plan stratégique de recrutement et de financement étudiant afin d'assurer la continuité des inscriptions au programme de doctorat en éducation.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté fasse les modifications jugées nécessaires du point de vue du contenu et des modalités de prestation du programme en s'inspirant des recommandations de l'évaluateur et des recommandations suggérées par la Faculté en réaction au rapport de l'évaluateur. »

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté examine attentivement la question de l'« in-breeding » afin d'en minimiser les conséquences et qu'elle fasse part au Comité des programmes du Sénat académique des résultats de son examen. Que le président du Comité des programmes fasse rapport au Sénat académique d'octobre 2008 de la réponse facultaire et de ses propres réflexions. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

14.3 **B.É.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le rapport d'évaluation du programme B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique). Il explique que l'évaluateur Pierre Boudreau a noté l'importance d'incorporer de nouveaux cours dans le profil du programme et propose de rallonger le deuxième stage. Il suggère aussi d'améliorer la gestion intégrée du programme. Le programme continue d'attirer une population stable, voire croissante.

Le vice-recteur explique que le recrutement de jeunes professeures et professeurs devrait avoir un impact sur la productivité en recherche. Un plan de recrutement a déjà été déposé et plusieurs besoins ont été identifiés.

R : 11-CGV-080419

Yvon Fontaine, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes à la suite de l'évaluation externe du programme de majeure en éducation physique dans le cadre du B.É.P.-B. Éd.

RECOMMANDATION 1

Que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC) maintienne le programme de majeure en éducation physique et y apporte les modifications jugées nécessaires à son amélioration et à sa mise à jour.

RECOMMANDATION 2

Que l'École de kinésiologie et récréologie (ÉKR) s'assure d'introduire dans le programme de majeure en éducation physique un contenu touchant l'éthique et qu'elle poursuive ses discussions avec la Faculté des sciences de l'éducation afin de développer un profil de compétences de sortie qui comprendrait des notions d'éthique.

RECOMMANDATION 3

Que l'ÉKR examine ses cours MEPS afin d'établir un rapprochement plus compatible de ces cours avec le contenu du programme d'études des écoles du Nouveau-Brunswick ainsi que le suggère l'examineur externe.

RECOMMANDATION 4

Que l'ÉKR reconsidère la séquence des cours MEPS en tenant compte des autres cours (de didactique et de formation pédagogique) inhérents à la formation globale de l'étudiante et de l'étudiant inscrits au B.É.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique) ainsi qu'il est suggéré par l'UARD dans sa réaction au rapport de l'examineur externe.

RECOMMANDATION 5

Que les membres de l'UARD développent un consensus autour d'un modèle de cours en éducation physique et qu'ils en assurent l'implantation, ainsi que l'examineur le recommande et que l'UARD l'a proposé.

14.3 **B.É.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique) (suite)****R : 11-CGV-080419** (suite)**RECOMMANDATION 6**

Que l'ÉKR et la FSSSC entreprennent des discussions avec la Faculté des sciences de l'éducation afin d'étudier l'éventualité de prolonger le stage de fin de troisième année du programme de majeure en éducation physique et des autres programmes de formation initiale à l'enseignement dans le but d'assurer une transition plus facile entre le stage de fin de première année et celui de cinquième année, ainsi que le suggère l'examineur externe.

RECOMMANDATION 7

Que l'ÉKR s'assure de poursuivre le plan de recrutement du corps professoral qu'elle s'est donné, de bien identifier les besoins de recrutement quant aux sous-disciplines à enseigner avant de combler les postes nécessaires et, le cas échéant, d'embaucher les personnes qui ont les compétences disciplinaires et pédagogiques recherchées et qu'elles démontrent une productivité en recherche.

RECOMMANDATION 8

Que l'ÉKR fasse une analyse de la productivité en recherche de son corps professoral et qu'elle mette sur pied un plan stratégique visant à améliorer le rendement global en recherche de son corps professoral et que ce plan soit remis au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche un an suivant l'acceptation du présent rapport par le Conseil des gouverneurs.

RECOMMANDATION 9

Que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mette sur pied un comité (de concertation), composé des facultés partenaires (Faculté des sciences de l'éducation, Faculté des arts et des sciences sociales, Faculté des sciences et Faculté des sciences de la santé et des services communautaires) engagées dans la formation initiale à l'enseignement au niveau secondaire et des décanats des études des campus d'Edmundston et de Shippagan, qui servirait de forum pour discuter des enjeux principaux ayant trait à la gestion et à la prestation de ces programmes. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

14.4 **Création du Baccalauréat en administration des affaires - concentration en systèmes d'information organisationnels - régime coopératif**

La Faculté d'administration souhaite offrir un nouveau programme coopératif, soit le Baccalauréat en administration des affaires - concentration en systèmes d'information organisationnels (régime coopératif). Ce programme de 127 crédits aurait un contingentement de quinze participantes et participants. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que les revenus anticipés dans ce programme sont en partie un transfert de revenus du programme régulier au programme coopératif.

R : 12-CGV-080419

Pauline Roy, appuyé par Aubrey Cormier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme de Baccalauréat en administration des affaires - concentration en systèmes d'information organisationnels - régime coopératif, à compter de septembre 2008. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

15. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-080204

Voir le Document C, p. 1-57

R : 13-CGV-080419

Gaston Poitras, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ-080204.* »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

Les points retenus ont été traités au point 14 ci-dessus.

17. NOMINATION DE CADRE**17.1 Direction de l'École de psychologie****R : 14-CGV-080419**

Khaled Abed, appuyé par André G. Richard, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs déroge à l'article 16(4) des Statuts et règlements afin de recevoir une demande de nomination.* »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

R : 15-CGV-080419

Yvon Fontaine, appuyé par André G. Richard, propose :

« *Que **Douglas French** soit nommé directeur de l'École de psychologie pour un mandat de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2013.* »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

18. PLAN TRIENNAL DE RECRUTEMENT ET D'APPUI À LA RÉUSSITE

Voir le Document F, p. 1-79

Invitée et invité : Linda Schofield et Denis Boucher

La directrice générale des relations universitaires, madame Linda Schofield et le responsable de la promotion et du recrutement, monsieur Denis Boucher présentent le document intitulé *Plan triennal de recrutement et d'appui à la réussite des études 2008-2011*. À l'aide de diapositives électroniques, madame Schofield présente les stratégies de recrutement dans les écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble des marchés cibles. Elle rappelle que les marchés traditionnels s'essouffent et, en conséquence, de nouveaux marchés doivent être développés. Les présentateurs expliquent que les projections de l'effectif à temps plein et à temps partiel pour les cinq prochaines années s'annoncent bien. On prévoit une stabilité dans les nouvelles admissions et des gains dans les réadmissions.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente l'impact des stratégies mises en place en 2007-2008 pour assurer la réussite des étudiantes et des étudiants dans leurs études. Il présente un survol des stratégies de recrutement et de rétention pour les études à temps partiel (2008-2011).

18. PLAN TRIENNAL DE RECRUTEMENT ET D'APPUI À LA RÉUSSITE (suite)

Les points suivants sont soulevés lors de la discussion :

- ▶ Le recrutement des étudiantes et des étudiants du Québec est difficile en raison des droits de scolarité qui sont gelés depuis plusieurs années. Toutefois, l'Université de Moncton mise surtout sur l'attrait d'une province bilingue et la capacité d'apprendre une langue seconde dans une province voisine.
- ▶ La médiatisation des cours, dont le MBA en ligne, offre un potentiel de recrutement intéressant.
- ▶ Le marché de l'immersion offre un potentiel intéressant du fait que le Nouveau-Brunswick est une province officiellement bilingue. On pourrait imaginer une stratégie nationale pour ce marché afin que l'Université de Moncton devienne un centre d'excellence en immersion.
- ▶ Le rapport entre le recrutement et la qualité des finissantes et des finissants est difficilement quantifiable. Les projets d'appui à la réussite sont nécessaires pour que l'expérience universitaire de nos étudiantes et étudiants soit de grande qualité et que le processus d'apprentissage soit un gage de la réussite sur le marché du travail.
- ▶ Le développement d'une culture de réussite est une très belle initiative. La réforme du programme de formation linguistique devrait contribuer à ce développement.

Le Conseil des gouverneurs considère qu'il s'agit d'un très bon travail et remercie les gens qui ont participé à la préparation du document.

R : 16-CGV-080419

Liette Dumas-Sluyter, appuyée par Mario Thériault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Plan triennal de recrutement et d'appui à la réussite. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

19. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick a complété son mandat et a remis son rapport au gouvernement provincial qui se chargera de le publier sous peu. Le Groupe est présidé par Nora Kelly, sous-ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Le Groupe de travail est composé des recteurs des quatre universités de la province et d'un nombre équivalent de directeurs de collèges communautaires.

Le recteur et vice-chancelier explique que le rapport contient plusieurs recommandations, notamment celles portant sur l'endettement étudiant, la présence des études universitaires dans les trois grandes régions francophones du Nouveau-Brunswick et les nouvelles initiatives dans le développement des programmes articulés.

20. NÉGOCIATIONS DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les négociations collectives entre l'Université et les associations professorales se poursuivent aux campus d'Edmundston et de Shippagan. Une offre globale traitant des articles non réglés a été faite récemment à la partie syndicale à Edmundston et d'autres rencontres sont prévues les 17 et 21 avril 2008. Au Campus de Moncton, il n'y a pas eu de rencontres formelles entre les parties depuis le mois de janvier. Une Commission de conciliation a été mise sur pied. Celle-ci sera présidée par monsieur Roger Lecourt. Les membres de la Commission de conciliation se rencontreront les 29 et 30 avril 2008. Les dates des 22 et 23 mai ont été retenues pour la poursuite éventuelle des travaux de la Commission.

20. NÉGOCIATIONS DES CONVENTIONS COLLECTIVES (suite)

Les négociations collectives avec les autres associations aux campus de Moncton et de Shippagan débuteront ce printemps. Par ailleurs, une nouvelle unité syndicale, représentant les chargées et les chargés de cours au Campus de Moncton a été créée et elle sera représentée par l'ABPPUM. Les négociations en vue d'une première convention collective débuteront prochainement.

21. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le président, Jean-Guy Finn, précise qu'il n'y a pas eu de réunions depuis la dernière réunion du Conseil des gouverneurs. La prochaine réunion aura lieu au début du mois de mai.

22. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE

La présidente du Comité de finance, Lise Bastarache, informe les membres que le Comité s'est réuni à quatre reprises et que les points suivants ont été traités : le mandat de négociation et l'impact budgétaire, les régimes de retraite, les travaux sur les campus et le budget 2008-2009.

23. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification, présidé par Conrad Ferguson, s'est réuni à deux reprises au cours de la session. L'implantation des recommandations liée aux projets d'évaluation des besoins en matière d'assurance de dommages et celui de la politique d'achat sont en cours. Un troisième mandat portant sur les opérations financières et la gestion des fonds de recherche est presque terminé. Par ailleurs, une étude sur l'attribution des contrats de travail est en cours. Malgré que cette étude relève du bureau des Ressources humaines, elle comprend un volet lié à la vérification.

Enfin, le Comité étudie présentement le rôle et les attributions du Comité de vérification.

24. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Le président du Comité de placement, André G. Richard, indique que le Comité a rencontré les gestionnaires de fonds suivants : SGAM, Placements Louisbourg, Jarilowsky Fraser et Integra. Tous les représentants indiquent que l'année 2007 a été plutôt volatile et que l'année 2008 s'annonce de même.

25. AFFAIRES NOUVELLES**25.1 Remerciements**

Le président remercie mesdames Stéphanie Chouinard et Janie Fauteux qui ont terminé leur mandat au Conseil des gouverneurs.

26. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu à Shippagan le 14 juin 2008.

27. CLÔTURE

La séance est levée à 13 h 45.

Contresigné le

Jeannot Castonguay, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale